

Protocole

BILATÉRALE FO AVEC LE DG : DES PROPOSITIONS DE MESURES SOCIALES INACCEPTABLES !

Le 18 février, le Directeur général avait présidé une réunion plénière au cours de laquelle l'administration avait présenté une version dite « V0 » du futur protocole DGAC 2016-2018. Cette « V0 » détaillait les objectifs de l'administration, aussi bien en termes de performances que de réorganisations, mais ne comportait aucune avancée sociale pour les personnels.

La semaine dernière, après 3 mois d'attente, le DG a reçu en bilatérale tous les syndicats pour leur présenter les mesures sociales validées en inter-ministériel.

Et le moins que l'on puisse dire est que cette longue attente n'a pas été profitable...

Contrairement à ce que le directeur général a tenté de faire croire aux personnels dans un mél diffusé vendredi 20 mai au soir, le compte n'y est vraiment pas !

Voici les principales mesures sociales annoncées :

- **Durée du protocole ... 4 ans :**

Sans aucune concertation, le gouvernement a décidé de faire passer la durée du protocole de 3 à 4 ans (2016/2019) pour « coller à la période de référence RP2 » du plan européen de performance navigation aérienne (2015/2019).

- **Effectifs :**

Le DG nous annoncé une « inflexion significative de la baisse » en 2017 mais sans nous donner de chiffre précis. **De -116 ETP en 2016 (DGAC et ENAC), on pourrait se situer à - 50 en 2017 sous réserve de validation par le Parlement cet automne !**

Et pour 2018 et 2019, aucune perspective.

Le DG a indiqué que les élections prévues en 2017 empêchaient de prendre des engagements précis...

- **Indemnitaires :**

- Alors que nous avons perdu plus de 10% de pouvoir d'achat depuis 6 ans (gel du point d'indice FP, suppressions indemnité CSG, ...), l'administration propose une revalorisation de 1 à 2% d'ici à fin 2019 pour les personnels administratifs, les TSEEAC, les IEEAC.

Cela représente entre 20 et 60 euros brut par mois d'augmentation au bout de 4 ans !!



- Pour les ICNA, 80€ par mois et une prime de 430 €/mois pour les ICNA des CRNA qui accepteront les mesures de réorganisation du travail (cycle 7j/12,..) pour mieux répondre à la demande de trafic.
- Pour les IESSA, entre 40 et 140 €/mois selon les qualifications.

- **Statutaire :**

Les principales mesures consisteront à transposer à la DGAC l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) prévu dans la Fonction publique entre 2016 et 2020 et que les syndicats majoritaires (dont FO et CGT) ont rejeté en septembre 2015.

Ce protocole PPCR s'applique à toute la Fonction publique hors contexte protocolaire DGAC.

- **Taux promus/promouvables :**

La DGAC n'a toujours pas de réponse du guichet unique sur les taux pro/pro pour 2016.

Les CAP avancement ont déjà dû être retardées. Si cela continue, il n'y aura pas d'avancement du tout en 2016 !

- **Retraite :**

Aucune mesure.

Pour FO, ce projet de protocole est totalement inacceptable.

Les propositions indemnitaires sont choquantes voire même méprisantes.

En liaison avec les autres organisations syndicales, FO appelle tous les personnels à réagir et montrer leur mécontentement.

Dans un contexte de croissance du trafic aérien (+2% par an prévu pour les 3 ans à venir) qui permet d'engranger plus de 40 M€ de recettes supplémentaires chaque année, tous les personnels doivent bénéficier d'un retour social pour leurs efforts de productivité.

FO revendique notamment pour TOUS les personnels :

- L'arrêt de la baisse des effectifs à partir de 2017.
- Une augmentation indemnitaire de 7% par an avec une prime d'intéressement de 1000 euros en 2016.

Afin de contraindre l'administration à revoir complètement sa copie, FO appelle tous les personnels DGAC à la grève du vendredi 3 juin au lundi 6 juin matin.

**Pour un protocole respectueux des efforts accomplis par chacun,
TOUS EN GREVE !**



Le 24 mai 2016

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la pêche et de la Mer
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève à la Direction Générale de l'Aviation Civile du 3 au 6 juin 2016.

Monsieur le secrétaire d'Etat,

En octobre 2015, le gouvernement avait mandaté le directeur général de l'aviation civile pour négocier un nouveau protocole social à la DGAC pour la période 2016/2018.

Les discussions ont démarré en novembre 2015.

FO s'est engagé pleinement dans la négociation et a dès le début affiché 4 grandes revendications concernant tous les personnels de la DGAC :

- arrêt de la baisse des effectifs à partir de 2017,
- revalorisation des primes de 7% par an de 2016 à 2018 et décret spécifique pour le régime indemnitaire des 4 corps techniques,
- augmentation des taux promus/promouvables pour l'avancement de grade,
- amélioration des retraites.

Sur les effectifs, toutes les organisations représentatives de la DGAC (FO, CGT, SNCTA, UNSA et CFDT) ont écrit au Premier ministre fin novembre 2015 pour lui demander de mettre fin à la baisse compte tenu :

- de la reprise du trafic constatée depuis 2013 et des prévisions de croissance pour les années à venir (+2% par an),
- des baisses importantes déjà subies depuis 2008 (- 1000 ETP soit 10% des effectifs).

Nous n'avons reçu aucune réponse. Pire, la baisse des effectifs se poursuit en 2016 (-116 ETP pour la DGAC et l'ENAC).



La première priorité de la DGAC est d'assurer la sécurité du transport aérien et tous les personnels participent à la chaîne de sécurité. Dans un contexte de croissance du trafic, FO considère qu'il est indispensable d'augmenter les recrutements pour continuer à garantir un haut niveau de sécurité.

Le 20 mai, FO a été reçu par le Directeur général qui nous a présenté les arbitrages rendus par Matignon sur le protocole et ses mesures sociales.

FO constate que ces arbitrages sont bien loin de nos attentes avec une durée de protocole portée de trois à quatre ans sans aucune concertation.

C'est pourquoi FO appelle tous les personnels de la DGAC, de l'ENAC et du BEA à faire grève du vendredi 3 juin 2016 (prise de service du matin) au lundi 6 juin 2016 (prise de service du matin) afin d'obtenir satisfaction sur les revendications listées ci-dessus.

Conformément à la loi, nous sommes prêts à participer à toute réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le secrétaire d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe MAZIN
SNPACM-FO



Laurent NOTEBAERT
SNNA-FO



Olivier RICHARD
SNICAC-FO

